

FAQ AGRICOLE ALSACE - COVID19

Actualisée le

23/03/2020 15:37:12

MOTS CLE	Question	Réponse	Statut réponse	Source Réponse	Date Réponse (durée validité réponse)	Remarque, Références texte réglementaire
Entreprise	Les exploitations agricoles sont-elles éligibles à un report de charges, dans les mêmes conditions que les entreprises ?	A priori, ce sont les mêmes conditions que pour les autres entreprises.	VERIFIE		20/3/2020	
Circuits courts, transformation & Vente à la ferme	Le gouvernement autorise les services de livraison. Certains producteurs souhaitent réaliser des livraisons de produits alimentaires à leurs clients. Quel document doivent-ils avoir lors de leur déplacement ?	les livraisons entrent dans le cadre de l'exercice professionnel agricole, et sont autorisés	En attente d'une confirmation ou d'une réponse MAA	APCA	17/3/2020	
Elevage	Des abattoirs ferment suite aux restrictions du coronavirus. Qu'est-il prévu pour les éleveurs ne trouvant pas de solutions et devant garder leurs animaux ?		En cours de traitement interne			
Elevage	Qu'en est-il pour les déplacements des apiculteurs (trices) qui peuvent être longs ? Notamment pour les transhumances nocturnes ?	Le confinement concerne les hommes, pas les animaux. Le déplacement des ruches fait partie intégrante du travail des apiculteurs. Il faudra veiller à respecter les règles de biosécurité entre les personnes opérant ces transports.	En attente d'une confirmation ou d'une réponse MAA.	APCA	17/3/2020	
Circuits courts, transformation & Vente à la ferme	Les AMAP sont-elles autorisées à fonctionner ?	Les marchés sont par principes ouverts. Les AMAP peuvent être assimilées à des marchés alimentaires et à ce titre peuvent être autorisées.	En attente d'une confirmation ou d'une réponse MAA.	APCA	17/3/2020	
Adaptation de l'activité aux règles de confinement	Les travaux forestiers à titre individuel sont-ils autorisés ?	Non. Les activités liées à la production agricole sont autorisées. Toutes les autres sont interdites.	VERIFIE	MAA	18/3/2020	
Adaptation de l'activité aux règles de confinement	Comment effectuer l'achat de nourriture pour les chevaux, ainsi que les soins ?	Les établissements qui vendent des aliments du bétail et pour animaux de compagnie peuvent rester ouverts (arrêté du 15 mars 2020). Voir avec son fournisseur habituel.	VERIFIE	MAA	18/3/2020	
Adaptation de l'activité aux règles de confinement	Je suis en AB, est-ce que les contrôles de certification vont avoir lieu ? Et sinon, est-ce que je pourrai continuer à utiliser le logo AB ?	Le Ministère et l'INAO ont décidé de suspendre tous les contrôles jusqu'à nouvel ordre.	VERIFIE	MAA	19/3/2020	
Adaptation de l'activité aux règles de confinement	Un salarié en chômage technique ou chômage partiel peut-il avoir une activité salarié dans l'agriculture et cumuler les 2 salaires ?	Oui, dans la limite du plafond des 48 h/semaine.	VERIFIE	DIRRECTE Alsace	19/3/2020	

Adaptation de l'activité aux règles de confinement	Ai-je le droit d'aller voir mes chevaux dans leur pension à 2 km de mon domicile ? La fédération française indique "pas + de 10 personnes à la fois sur le site", alors que le propriétaire du site n'accepte personne par peur de contamination.	Un particulier peut interdire l'accès à sa propriété aux personnes extérieures (hormis forces de police - gendarmerie etc. selon des modalités définies), y compris dans le cas cité	VERIFIE	réglementation usuelle	20/3/2020	
Emploi salarié	j'ai besoin de main d'œuvre saisonnière. Comment puis-je être aidé?	les FDSEA 67 et 68 sont en contact avec pôle emploi, qui va réactiver la cellule "Alsace-Vendange". Contacter votre FDSEA pour mise en œuvre	EN ATTENTE	FDSEA	20/3/2020	
Emploi salarié	Je suis exploitant agricole parent d'un enfant de moins de 16 ans. Ai-je droit à un arrêt de travail pour les garder, quelle démarche suivre ?	<u>Oui. Contacter la MSA ou déclarer endirect un arrêt de travail sur: https://declare.ameli.fr.</u>	VERIFIE	DIRRECTE & MSA Alsace	20/3/2020	
Emploi salarié	En quoi suis-je responsable de la sécurité et de la santé de mon personnel?	Le Code du travail prévoit que l'employeur doit prendre les mesures nécessaires « pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et morale des travailleurs » (article L. 4121-1). A ce titre, l'employeur peut être fondé à prendre des dispositions contraignantes pour assurer la protection de la santé du personnel après évaluation du risque de contagion dans l'entreprise.	VERIFIE	DIRRECTE	20/3/2020	
Emploi salarié	puis-je faire un prêt de main d'œuvre avec une autre exploitation qui a des salariés disponibles?	oui. La procédure est cependant complexe. Il est plus simple que l'une mette du personnel en chômage technique (même partiel), et que l'autre emploie ce personnel en direct	VERIFIE	DIRRECTE	20/3/2020	
Adaptation de l'activité aux règles de confinement	Je suis agriculteur et doit me déplacer à titre professionnel. Comment prouver que je suis agriculteur?	imprimer un avis de situation de votre exploitation sur https://avis-situation-sirene.insee.fr/	VERIFIE	SIREN	20/3/2020	
Adaptation de l'activité aux règles de confinement	Je suis éleveur de chiens. Ai-je le droit de poursuivre mon activité?	entretenir l'élevage et nourrir les animaux: naturellement. Par contre, accueillir du public n'est pas autorisé par l'arrêté du 15 mars 2020	VERIFIE	MAA	20/3/2020	
Elevage	Y-a-t-il des services aux éleveurs qui sont arrêtés?	le contrôle de performance de la Chambre d'Agriculture a interrompu ses interventions dans les élevages, de même que le centre d'insémination	VERIFIE	CAA et Centre d'Insémination	20/3/2020	
Adaptation de l'activité aux règles de confinement	Je veux joindre la MSA Alsace, comment faire?	le site de la MSA a été mis à jour, le 17/03/2020. en outre les services sont joignables par téléphone aux numéros habituels, le matin uniquement	VERIFIE	MSA	20-mars-20	
Adaptation de l'activité aux règles de confinement	Je suis propriétaire forestier: ai-je le droit d'aller effectuer des travaux sur mes parcelles ? (de rerpantation par exemple)		EN ATTENTE	CAA	23-mars-20	
Circulation - Approvisionnement	Je dois transporter ma production, j'ai un camion de plus de 7,5t. Quels sont les règles de circulation?	les poids lourds de plus de 7,5t affectés au transport de marchandise peuvent circuler en semaine et du samedi 22h00 au dimanche 22h00, et ce jusqu'au 20 avril	VERIFIE	DDT68 Arrêté interminist	23-mars-20	